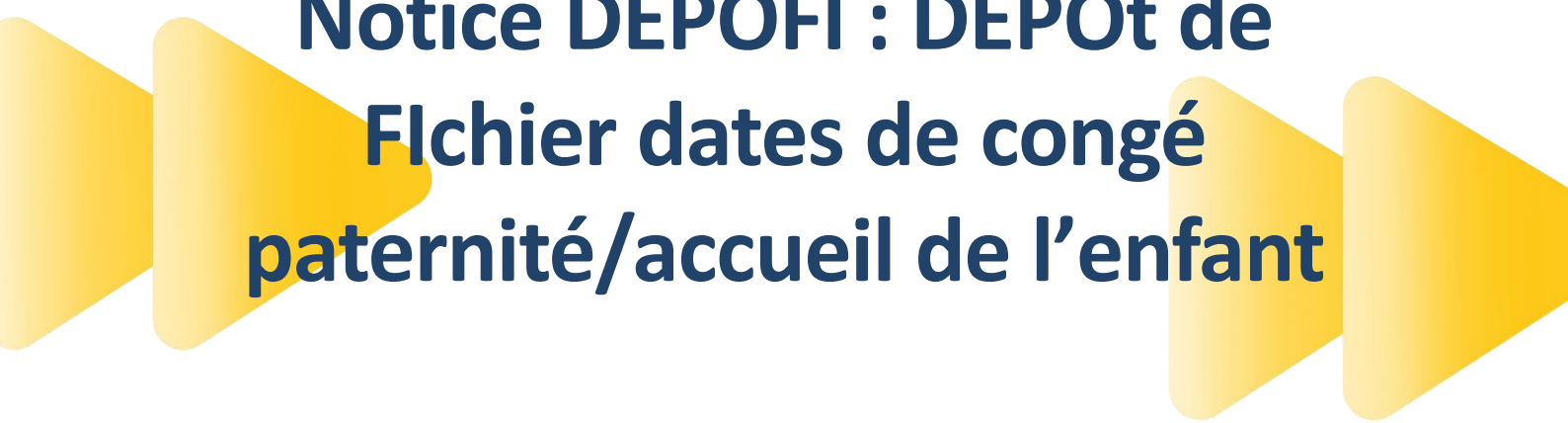




Notice DEPOFI : DEPOt de Fichier dates de congé paternité/accueil de l'enfant

Table des matières

Informations générales.....	2
Accédez au service	3
Constituez votre fichier	4
Déposez votre fichier	5

Informations générales

Pour rappel : Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est d'une durée maximale de :

- 25 jours (samedi, dimanche et jour férié compris) pour la naissance d'un enfant ;
- 32 jours pour une naissance multiple.

Il débute immédiatement après le congé de naissance de 3 jours payé normalement par votre employeur, comme prévu par le code du travail (article L.3142-1).

Le salarié peut prendre son congé de paternité et d'accueil de l'enfant en une seule fois ou en plusieurs fois. La durée peut être décomposée en plusieurs périodes. Pour plus d'informations, consultez le site ameli.fr [en cliquant ici](#).

Le service DEPOFI dates congé paternité/accueil de l'enfant est mis à disposition de tous les déclarants inscrits sur net-entreprises.fr à l'attestation de salaire pour le versement des IJ (DSIJ) ou à la Déclaration sociale nominative (DSN) afin de transmettre les dates de congé paternité/accueil de l'enfant de vos salariés.

Si vous n'êtes pas inscrit à l'un de ces 2 service, impossible d'accéder à la fonctionnalité.

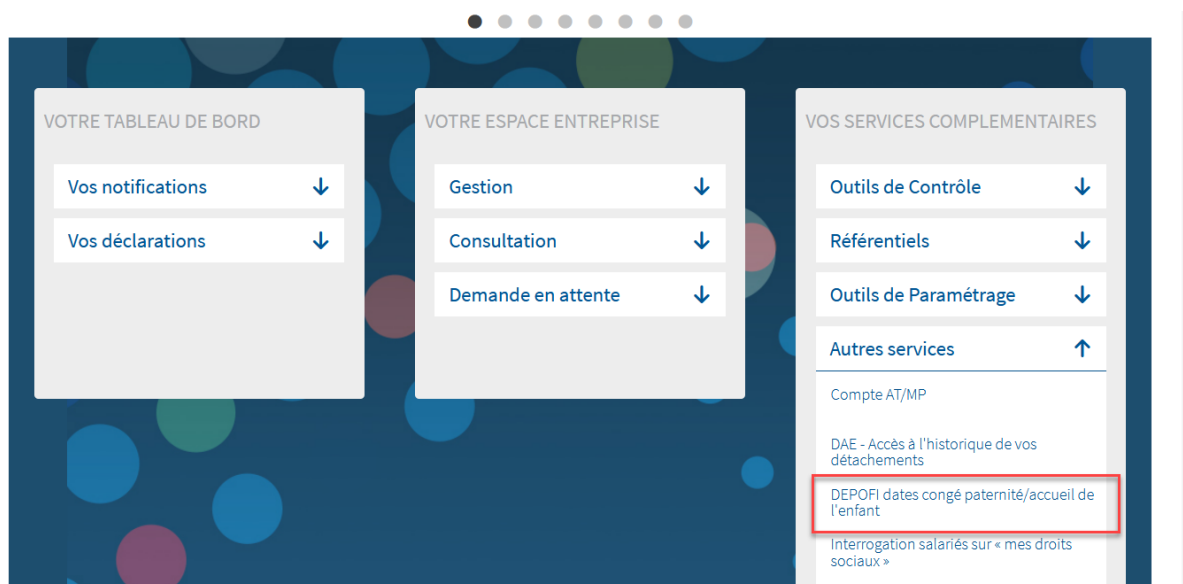
IMPORTANT :

Ce service est à utiliser uniquement si vous ne véhiculez pas ces informations en DSN. En effet, les informations ne doivent pas être transmises via les 2 vecteurs en même temps.

Pour toute information sur la transmission en DSN du congé paternité/accueil de l'enfant, [cliquez ici](#).

Accédez au service

- Connectez-vous sur le site net-entreprises et accédez au « **Menu personnalisé** »
- Sur le « **Menu personnalisé** », en rubrique « **Vos services complémentaires** », cliquez sur « **Autres services** », puis sur « **DEPOFI dates congé paternité/accueil de l'enfant** » comme suit :



- Accédez au service de dépôt :



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Dépôt de fichier des dates du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Cliquez sur « Joindre » pour sélectionner le fichier à déposer puis sur « Envoyer » une fois le choix effectué.

JOINDRE

ENVOYER

Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie. Seuls les CRM des DSIJ indiqueront la bonne prise en charge de vos documents pour le traitement du congé paternité.



Pour toute aide cliquez [ici](#) pour consulter les informations utiles sur le service et le format de fichier.

([RETOUR SUR LE PORTAIL](#))

Constituez votre fichier

- Constituez votre fichier sous Excel avec les informations nécessaires :

Nom de la colonne	Informations attendues
Nom du contact employeur	SaisirNom <i>*Ne pas mettre d'accent</i>
Prenom du contact employeur	SaisirPrenom <i>*Ne pas mettre d'accent</i>
Siret	14 caracteres
Mail de l'employeur	SaisirMail <i>*Ne pas mettre d'accent</i>
NIR du salarie	15 caracteres (13+2)
Date de naissance du salarie	JJ/MM/AAAA
Nom du salarie	SaisirNomSalarie <i>*Ne pas mettre d'accent</i>
Prénom du salarie	SaisirPrenomSalarie <i>*Ne pas mettre d'accent</i>
Dernier jour travaille	JJ/MM/AAAA
Fin de l'arret conge paternite	JJ/MM/AAAA

- Exemple de fichier renseigné :

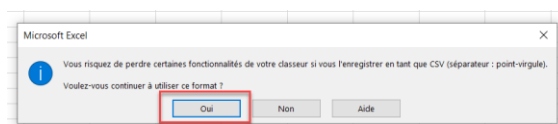
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Nom du contact employeur	Prenom du contact employeur	Siret	Mail de l'employeur	NIR du salarie	Date de naissance du salarie	Nom du salarie	Prenom du salarie	Dernier jour travaille	Fin de l'arret conge paternite
moutin	claire	15478965214789	claire.moutin@arfdg.fr	277036589785478	01/03/1997	george	dupont	07/07/2022	14/07/2022

IMPORTANT :

- Pour le bon traitement de votre fichier, il est impératif :
 - De respecter l'ordre des colonnes (ordre,...) tels que mentionnés ci-dessus.
 - Que le nom de votre fichier ne dépasse pas 255 caractères et que la taille ne dépasse pas 200 ko
 - Que votre fichier soit obligatoirement enregistré au format .csv (séparateur : point-virgule) comme suit :

Nom de fichier : DEPORtpater
Type : CSV (séparateur : point-virgule)

- De déclarer uniquement la période du congé paternité correspondant au signalement d'arrêt (DSN) ou la DSIJ transmise. Les autres périodes seront à déclarer avec les nouvelles périodes à indemniser.
- Lors de l'enregistrement, cliquez sur « **Oui** », si le message ci-dessous est présenté :



Votre fichier sera ainsi enregistré au format .csv souhaité.

Déposez votre fichier

- Pour déposer votre fichier, cliquez sur « Joindre » :



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Dépôt de fichier des dates du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Cliquez sur « Joindre » pour sélectionner le fichier à déposer puis sur « Envoyer » une fois le choix effectué.

JOINDRE

Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie. Seuls les CRM des DSIJ indiqueront la bonne prise en charge de vos documents pour le traitement du congé paternité.

[Pour toute aide cliquez ici pour consulter les informations utiles sur le service et le format de fichier.](#)

([RETOUR SUR LE PORTAIL](#))

- Sélectionnez le fichier.csv à déposer. Le nom de celui-ci s'enregistre dans l'encadré prévu à cet effet (1), puis cliquez sur « Envoyer » (2) :



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

Dépôt de fichier des dates du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Cliquez sur « Joindre » pour sélectionner le fichier à déposer puis sur « Envoyer » une fois le choix effectué.

1 **2**

Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie. Seuls les CRM des DSIJ indiqueront la bonne prise en charge de vos documents pour le traitement du congé paternité.

[Pour toute aide cliquez ici pour consulter les informations utiles sur le service et le format de fichier.](#)

([RETOUR SUR LE PORTAIL](#))

Si vous souhaitez remplacer le fichier, cliquez sur « Modifier » et sélectionnez le nouveau fichier à déposer.

NB :

- Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie.
- Seuls les CRM des attestations de salaire pour le versement des IJ (DSIJ) indiqueront la bonne prise en charge des documents pour le traitement du congé paternité.
- En cas de question sur les retours, vous pouvez contacter la hotline de l'Assurance Maladie au 3679 et taper 2 ou un conseiller informatique service.